

## Impliquer les habitants des quartiers prioritaires

### Quelques enseignements pratiques de l'expérimentation des marches exploratoires de femmes

Nées au Canada, les marches exploratoires de femmes sont des **diagnostics de l'environnement urbain** réalisés par des groupes d'habitantes. Elles sont organisées en lien avec les instances locales impliquées dans la vie et l'aménagement du quartier : Villes, bailleurs sociaux, préfectures, directions départementales de la cohésion sociale, CAF, associations, etc. Elles visent à la fois à **renforcer la place des femmes** dans la démocratie participative locale et l'espace public et à **améliorer l'environnement urbain** des quartiers prioritaires, en s'appuyant sur l'expertise d'usage des habitantes.

Entre 2014 et 2015, France Médiation, réseau d'acteurs de la médiation sociale, a coordonné **une expérimentation nationale** de marches exploratoires **dans 12 villes françaises**<sup>1</sup>, sous l'égide du Secrétariat d'État aux Droits des Femmes et du Secrétariat d'État à la politique de la ville. A partir de cette expérimentation, France Médiation a identifié plusieurs recommandations pouvant s'appliquer aux initiatives participatives.

#### Pour favoriser la mobilisation des habitantes :

- Bien choisir **les horaires de mobilisation** : dans le cadre des marches, les horaires les plus appropriés ont été 8h45-11h30 / 13h45-16h30 (soit juste après avoir déposé les enfants à l'école le matin ou l'après-midi et avant de les récupérer). Il convient de garder à l'esprit que les personnes sont en général disponibles 2 à 3 heures maximum par jour, pas toute la journée comme peuvent l'être les professionnel(le)s qui coordonnent le projet. L'horaire du matin a globalement permis plus de participation que celui de l'après-midi. Afin de toucher les personnes qui travaillent, des marches ont été organisées avec succès le samedi matin ou en semaine après 18h, voire même après 19h et jusqu'à 21h. La mobilisation est possible tant que les habitantes sont prévenues suffisamment tôt.
- Proposer **une animation pour les enfants** est un levier pour la participation, permettant aux adultes de se réunir sans avoir à gérer la garde des enfants.
- Choisir **un lieu convivial** : il s'agit d'un lieu fixe, toujours le même, servant à la fois de point de départ de la mobilisation, de lieu pour organiser les réunions mais aussi d'espace d'information pour savoir où en est le projet (si l'on a raté la dernière réunion ou si l'on a entendu parler du projet et que l'on souhaite en savoir plus). C'est un lieu que les habitantes peuvent s'approprier, un lieu ouvert avec du café, des gâteaux... La convivialité est nécessaire à la participation.

<sup>1</sup> Cette fiche a été réalisée par **France Médiation** à la suite du projet de marches exploratoires 2.0 de femmes, mené en 2014-2015 en partenariat avec le Ministère de la Ville, le Secrétariat d'État aux Droits des femmes et le Secrétariat Général du Comité interministériel de Prévention de la délinquance. Ce projet a été mis en œuvre dans 12 villes de France métropolitaine et s'est appuyé sur une formation à la méthodologie des marches exploratoires avec le cabinet Maturescence et sur les équipes locales de médiation sociale. Il fait l'objet d'une évaluation par le LERFAS de Tours (2016).  
[www.francemediation.fr](http://www.francemediation.fr)

- Faire un **suivi de la participation des habitant(e)s** : il est important de noter les noms et les numéros des habitant(e)s qui viennent aux réunions, grâce à une feuille de présence renseignée à chaque session (noms, numéros de téléphone, dates de la réunion). Cet outil facilitera le décompte du nombre de participant(e)s à la fin du projet.
- Faire un **tour de table** à chaque début de séance pour que chaque personne entende et comprenne les motivations de chacun(e) et s’y identifie et pour intégrer les nouveaux participant(e)s.
- Bien **identifier les relais locaux** pour mobiliser les habitant(e)s. Au cours de l’expérimentation, il s’est avéré nécessaire d’identifier les femmes bénéficiant d’un pouvoir charismatique dans le quartier, susceptibles de mobiliser et d’animer le projet et les marches, aux côtés des professionnels. Ces personnes ont pu notamment réinviter les habitantes à participer, une semaine, quelques jours, voire la veille et jusqu’à 5 minutes avant les réunions. Peu d’habitantes ayant participé aux marches avaient des agendas, elles fonctionnaient davantage sur le bouche à oreille que sur la mobilisation par mail ou par affiches. Les équipes de médiation sociale, des centres sociaux et d’animation (réfèrent famille, parentalité, scolarité) contribuent également à ce travail de mobilisation et de proximité.
- **Organiser des relais d’information au plus près des activités quotidiennes des habitant(e)s**, en particulier, s’il s’agit d’impliquer des personnes généralement peu mobilisées dans les actions institutionnelles ou associatives. Les sorties d’école et les supermarchés ont été des lieux originaux de mobilisation : ils ont permis d’impliquer des habitantes qui n’avaient jamais participé à de telles initiatives participatives. De même, on pourrait imaginer mobiliser les jeunes filles à la sortie des collèges ou des lycées, dans les parcs, les salles ou les terrains de sport, si le projet souhaite spécifiquement s’adresser à ce type de public.
- **Afficher l’information** partout dans le quartier, pour continuer à informer sur le travail en cours, les dates des prochaines rencontres, etc. La visibilité du projet lui donne plus de légitimité et crée un sentiment d’appartenance à un mouvement en construction, une histoire à écrire collectivement.
- **Ne pas laisser trop de délai entre chaque temps de mobilisation** : il est préférable d’avoir des dates rapprochées des réunions (trois semaines maximum entre chaque réunion) pour ne pas « perdre » des participants en cours de projet.

#### Pour garantir la participation et la construction collective dans la durée :

- **Inscrire le transfert de connaissances et de compétences au cœur du projet** : l’objectif du projet est que les femmes animent elles-mêmes les marches. Il faut donc les qualifier, leur transmettre les outils de méthodologie propres au projet (cartographie sociale, questionnaire « voir et être vue », etc.) mais aussi leur apporter les clés de compréhension de la vie politique locale : projet de rénovation urbaine, répartition des compétences au sein de la collectivité, construction et programmation des budgets, stratégie de prévention de la délinquance, temporalité de la décision publique etc.
- **Former les participants (habitant(e)s, professionnels, élus) à l’écoute** : cette formation s’est révélée indispensable à la réalisation des marches, à la création du collectif d’habitantes et à la prise en compte de leur parole par les services institutionnels.
- **Former les habitant(e)s à la gestion du stress et à la prise de parole en public** : au cours de l’expérimentation, cette étape s’est révélée essentielle pour transformer un groupe d’individus en collectif d’habitantes engagé pour changer le quartier. Ces deux modules de formation font partie du contenu méthodologique construit par le cabinet Maturescence<sup>2</sup> dans le cadre de l’accompagnement à la réalisation de marches exploratoires de femmes.

<sup>2</sup> [www.maturescence.fr](http://www.maturescence.fr)



- **Co-construire les objectifs et le périmètre du projet.** Dans le cas des marches, il s'est avéré important de sensibiliser les participantes à l'enjeu pour des femmes de se réapproprier un espace public dont elles sont exclues pour des raisons socio-historiques : la formation sur le genre, le droit à la ville sont l'objet même des marches exploratoires. La transparence sur les objectifs du projet et sur les motivations des participants est un pré requis à la mobilisation dans la durée.
- **Éviter de se positionner en tant que « sachant »** et d'employer des mots trop « techniques » qui peuvent bloquer le dialogue. Les personnes en charge de la coordination doivent agir comme courroie de transmission de savoirs, expliciter tous les sigles, vulgariser les termes : il faut que dans la communication au groupe, les habitants sentent que les coordinateurs ont envie de partager leurs connaissances. Cette transmission est l'un des facteurs de la cohésion de groupe.
- **Toujours consulter les participants avant une prise de décision :** même s'il faut parfois « trancher », il est essentiel d'être « congruent » avec l'esprit du projet, de consulter avant toute prise de décision et ne pas imposer le choix de la collectivité ou de l'équipe de professionnel(le)s. Par exemple, les horaires de réunion peuvent être décidés par le collectif d'habitant(e)s sur proposition de l'équipe professionnelle.
- **Montrer aux habitant(e)s les avancées positives de leur participation, valoriser l'implication de chaque participant(e) et les réussites du groupe.** Pendant les marches, le fait de s'applaudir à la fin de chaque séance faisait rayonner beaucoup d'énergie positive au sein du groupe. Les personnes en ressortent grandies, renforcées et plus proches des unes et des autres. S'applaudir crée du lien et de la solidarité, donne l'envie de poursuivre l'action collective. Sur un territoire par exemple, une habitante qui arrivait souvent triste s'est épanouie au fil du projet. Aujourd'hui, elle connaît plus de monde, elle a pu manier l'ordinateur, etc.
- **Organiser une instance officielle de débat, entre les habitant(e)s et les décideurs** (élus, bailleurs, préfecture, services techniques...). Dans les marches, cette instance prend la forme d'une marche de restitution au cours de laquelle les habitantes présentent aux décideurs leur diagnostic et leurs propositions d'amélioration de l'environnement social et urbain. Chaque préconisation est débattue, pour déterminer si elle est réalisable et dans quel délai. Le suivi du rapport des marches, écrit par les habitantes, peut alors s'inscrire dans la durée. Ainsi, le fruit du travail collaboratif doit se traduire par des réponses concrètes et, pour les propositions validées, s'inscrire dans un calendrier de réalisations à court, moyen et long terme et dans l'agenda politique.

*L'association France Médiation, réseau d'acteurs de la médiation sociale, créée en 2008, fédère 70 structures de médiation sociale, représentant 1500 médiateurs sociaux en France. En favorisant la reconnaissance et le développement de la médiation sociale, sa mission est de restaurer le lien social, de promouvoir l'accès aux droits des personnes et de favoriser la citoyenneté et l'autonomie des individus.*

[www.francemediation.fr](http://www.francemediation.fr)

L'expérimentation de marches exploratoires coordonnée par France Médiation a été menée sous l'égide du Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports et du Secrétariat d'État aux droits des femmes, avec le soutien du CGET, du CIPD et de la Fondation MACIF.

